



# harcèlement Allemagne

Par **Un bourguignon**, le **19/06/2023** à **16:37**

Bonjour,

Je viens de recevoir une lettre d'un tribunal allemand de la ville où j'ai été accusé de harcèlement. J'avais été entendu par la police criminelle et avais reconnu les faits. J'y avais déjà payé 200€ de frais de dossier. Et le policier m'avait dit que l'affaire resterait en Allemagne, que la justice française n'en saurait rien.

Et là je viens de recevoir une lettre du tribunal me disant que je dois payer une amende de 200 € (encore) et peut-être éventuellement d'autres frais de dossier si je conteste pas le jugement dans les deux semaines (choses que je ne ferais pas).

Ma question est, est-ce normal? et si oui comment je vais devoir payer l'amende, en sachant qu'ils disent que si je ne paye pas cela équivaut à 20 jours d'emprisonnement (10€/jour).